

LIVRET

des

ÉTUDES

Licence

Mention : LEA

Parcours : Droit - Langues

La Faculté
de lettres & langues,
vous souhaite
la bienvenue !



Ann e Universitaire 2018-2019

Document   lire attentivement et   conserver

I- Présentation de la Faculté de Lettres et Langues

II- Présentation générale des études

A- Le déroulement de l'année universitaire

L'inscription administrative et l'inscription pédagogique

Les examens

B- Le système LMD

B1- Les diplômes

B2- Le schéma type d'un diplôme

B3- le CERCIP

B4- Le MOBIL

C- Les stages

D- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

E- La mobilité étudiante

F - Les Clés de la réussite

III- Les études en DROIT-LANGUES

A- Présentation de la filière

A1- Renseignements pratiques

A2- Organisation des études

A3- Débouchés de la filière

B- Présentation de la licence DROIT-LANGUES

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage

B2- Présentation de la Licence 1^{ère} année (L1)

B2.1- Maquette de L1 S1

B2.2- Modalités de contrôle de connaissances du L1 S1

B2.3- Maquette du L1 S2

B2.4- Modalités de contrôle des connaissances de L1 S2

B3- Présentation de la Licence 2^{ème} année (L2)

B3.1- Maquette de L2 S3

B3.2- Modalités de contrôle de connaissances du L2 S4

B3.3- Maquette du L2 S4

B3.4- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S4

B4- Présentation de la Licence 3^{ème} année (L3)

B4.1- Maquette de L3 S5

B4.2- Modalités de contrôle de connaissances du L3 S5

B4.3- Maquette du L3 S6

B4.4- Modalités de contrôle des connaissances de L3 S6

Calendrier universitaire

I. PRESENTATION DE LA FACULTE DE LETTRES ET LANGUES

L'UFR est administr e par un conseil  lu compos  de 40 membres.

Elle est dirig e par un directeur assist  d'un responsable administratif.

Elle est compos e de 8 d partements : **Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrang res Appliqu es (LEA) et Droit-Langues.**

Une fili re lettres comprenant 5 d partements (fran ais, latin, grec, litt rature compar e, arts du spectacle)

Quelques chiffres

A l'Universit  : Environ 28 000  tudiants inscrits en 2017-2018 dont **3300**   la Facult  de Lettres et Langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Biblioth que, ing nieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : CHOMMELOUX Alexis

Responsable administratif : GONZALEZ Caroline

Secr tariat de l'UFR : RIEUL C line, Bureau 144. T l : 02 47 36 65 82

Le service de scolarit 

Le service de scolarit  g re votre dossier administratif : de l'inscription administrative   la remise du dipl me. C'est  galement aupr s de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarit  : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 t l : 02 47 36 68 35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

GUIMIER Val rie, 02 47 36 65 67

MASCHER Annie, 02 47 36 66 05

STEPHAN Catherine, 02 47 36 66 06

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h   11h30 et de 13h30   16h30

Ferm  le vendredi apr s-midi et le samedi

Les d partements p dagogiques

Les d partements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secr tariats p dagogiques.

Le secr tariat p dagogique g re votre dossier p dagogique : vos inscriptions p dagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonn es des diff rents secr tariats des d partements fili res

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Anglais		manuelle.bataille@univ-tours.fr murielle.launay@univ-tours.fr
Allemand		fabienne.toulet@univ-tours.fr
Espagnol - Portugais - Italien		marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Droit-Langues		patricia.lacour@univ-tours.fr sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)		aurelie.hannoun@univ-tours.fr patricia.msellati@univ-tours.fr celine.debot@univ-tours.fr
Lettres		christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage		stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues		isabelle.aubert@univ-tours.fr
<u>Modules libres</u>		
P.R.I. (Politique et relations Internationales) et M.R.I (Médias et Relations Internationales)		sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
Arts du Spectacle		rachel.regnier@univ-tours.fr
Allemand		fabienne.toulet@univ-tours.fr
Italien		marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes		christine.climent@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)		isabelle.aubert@univ-tours.fr
	Bureau 207 - 2eme étage	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)

II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A –LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

► L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** et à **chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

► Régime particulier

Dans le cadre du « **Régime Spécial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines catégories d'étudiants (*par exemple les salariés, en situation de handicap, chargés de famille, ...*) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E comprend **des aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 28 septembre 2018**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité favorisant l'élaboration d'un parcours individualisé.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

B1- Les diplômes

■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2- Le schéma de la double licence DROIT-LANGUES

MODULE 1 DROIT : Disciplinaire et obligatoire

MODULE 2 DROIT : Disciplinaire et obligatoire

MODULE 1 ANGLAIS : Disciplinaire et obligatoire

MODULE 2 LANGUE B : Disciplinaire et obligatoire

MODULE 3 : Module spécifique Droit-Langues, obligatoire

MODULE 4 : Compétences transversales (langues, outils documentaires, compétences numériques, etc...)

B3- Les Compétences, Engagement, Réflexions citoyennes et Pratiques (CERCIP)

Les étudiants inscrits en double licence sont dispensés des CERCIP.

B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module **OBLIGATOIRE** pour l'obtention de la Licence a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (connaissance des cursus, débouchés et métiers) et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.

Le MOBIL est constitué de 2 éléments :

- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (aux semestres 2, 3 et 5)
 - Des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel : ateliers CV et lettre de motivation, conférences métiers, forum stage-emploi, visites d'entreprises,...
- Vous pouvez aussi réaliser un stage de découverte dans ce cadre ou encore valoriser certaines expériences (jobs étudiants, activités associatives).



Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL. Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

La liste et les dates des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et informations concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne "**Mode d'emploi du MOBIL**" accessible depuis votre E.N.T. sur la plateforme CELENE.

Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

C- LES STAGES

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage **si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, mais aussi dans le cadre du MOBIL.**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université.
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'universit  aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

La convention doit IMPERATIVEMENT  tre sign e par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR TROUVER VOTRE STAGE

rpro.univ-tours.fr

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.) met   votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la pr paration de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- Des ateliers CV/Lettre de motivation tout au long de l'ann e
- Un site internet d di  aux stages et aux jobs  tudiants : Rpro
- Des entretiens individuels pour vous aider   cibler les bonnes entreprises, pr parer votre candidature et vos entretiens de recrutement
- Des rencontres avec des professionnels pour d couvrir un secteur d'activit s ou un m tier
- Un Forum Stage-Emploi tous les ans en novembre

Rpro vous permet de :

- Trouver des offres de stages et d'emplois
- Mettre votre CV en ligne pour  tre visible des recruteurs partenaires
- Contacter le r seau des anciens  tudiants de l'Universit  de Tours
-  tre inform e des  v nements   ne pas manquer (forum emploi, salon, concours, etc...)



D- Le Certificat de Comp tences en Langues de l'Enseignement Sup rieur : CLES

Le CLES est une certification en langue accr dit e par le Minist re de l'Education Nationale.

Il correspond au cadre europ en commun de r f rence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les comp tences op rationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilit   tudiante et vise   promouvoir l'apprentissage des langues.

Bien que cette certification ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseill e car c'est un atout sur votre CV.

Retrouvez les informations d taill es sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/Acqu rir_des_comp tences_suppl mentaires/Certification_en_langues_ trang res

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses  tudes   l' tranger est une exp rience forte qui valorise votre formation, votre capacit  d'autonomie et votre capacit  d'adaptation intellectuelle.

L'Universit  de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe:** A partir de la 2^{ me} ann e d' tudes et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un s jour d'un semestre ou d'une ann e universitaire compl te au sein d'une Universit  europ enne partenaire (200 Universit s possibles).

➤ **Hors Europe:** L'Universit  de Tours a des partenariats avec des Universit s am ricaines, canadiennes anglophones, qu b coises et selon les fili res : australiennes, japonaises, argentes,...

La mobilit  est soumise   un dossier de s lection.

Afin de vous aider   pr parer votre mobilit , l'Universit  met   votre disposition :

- Des pages d'informations sur les  tudes et stages   l' tranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des r unions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre  tudiants fran ais et internationaux dans les diff rents centres de ressources en langues de l'universit 

Vous pouvez b n ficier d'aides financi res   la mobilit 

Elles sont vari es et d pendent du programme choisi. Elles peuvent  tre attribu es par le Minist re, l'Europe, l'Universit , le Conseil R gional,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Etain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mail : international@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE



L'universit  organise chaque semestre diff rents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Apprendre   bien apprendre », « Etre plus performant au moment des examens », « Assurer la pr sentation de mon diaporama »... Certaines actions peuvent  galement donner un point MOBIL.

Pour en savoir plus, consultez la page « Les cl s de la r ussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - M l : clesdelareussite@univ-tours.fr

III- Les études de la licence DROIT-LANGUES

A- PRESENTATION DU DÉPARTEMENT DROIT-LANGUES

- **Responsable du département** : M. Jorge CAGIAO Y CONDE
- **Coordonnées** : Faculté des Lettres et Langues, 3, Rue des Tanneurs, 37041 TOURS CEDEX 1, bureau 57.
- **Secrétariat du département** : Mme Patricia LACOUR et Mme Sylvie LEPOURTOIS
- **Coordonnées** : Faculté des Lettres et Langues, 3, Rue des Tanneurs, 37041 TOURS CEDEX 1, bureau 58. Tél. : 02 47 36 68 45 / 02 47 36 68 46
- **Horaires d'ouverture du secrétariat**: du lundi à jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ; les vendredis de 9h00 à 11h30

B- PRESENTATION DE LA LICENCEDROIT-LANGUES

Droit-langues a pour objectif de former des juristes et des linguistes polyvalents, des diplômés bi-disciplinaires, capables de faire carrière aussi bien à l'international que dans l'une des nombreuses spécialités en droit français ou en langues étrangères (traduction, enseignement, etc.). À l'heure de la mondialisation, la licence répond au besoin grandissant des professionnels et des institutions nationales et internationales (notamment dans l'UE) d'associer à leurs projets des juristes français ayant une bonne maîtrise de plusieurs langues étrangères (anglais obligatoire) ainsi qu'une bonne connaissance des systèmes de droit rattachés aux langues étudiées. Le parcours droit-langues propose aux étudiants une double licence, en droit et en langues, qui vise ainsi à s'adapter au mieux aux besoins des sociétés de plus en plus ouvertes dans lesquelles évoluent les professionnels et les opérateurs juridiques.

En droit, la Licence a d'abord pour objectif l'acquisition d'une solide formation en droit interne français aussi bien privé que public. Un autre objectif est de préparer leur spécialisation en droit international et en droit de l'Union européenne. En langues, Droit-Langues permet aux étudiants d'acquérir les compétences et les connaissances suivantes : maîtrise des concepts fondamentaux du droit français et des droits international et européen ; apprentissage de la démarche comparative ; la connaissance des principaux points de divergence entre le droit français et le droit étranger de la langue choisie ; l'extension de la compétence en langues : anglais-allemand, ou anglais-espagnol ou anglais-italien ; la connaissance des systèmes juridiques anglophone et germanophone ou hispanophone ou italoophone notamment dans l'espace européen ; l'approfondissement de la passerelle entre les langues et le droit : anglais juridique et allemand juridique ou espagnol juridique ou italien juridique ; apprentissage des langues au service de la maîtrise des concepts fondamentaux des systèmes juridiques étrangers.

La double licence DROIT-LANGUES est structurée en 6 modules par semestre pour les six semestres de la licence : à chaque semestre, 2 modules disciplinaires consacrés à l'enseignement du droit en français (notamment du droit français), dispensés à l'UFR DESS ; 2 modules disciplinaires consacrés à l'enseignement des langues étrangères (anglais et allemand ou espagnol ou italien) dispensés à l'UFR Lettres et Langues, 1 module spécifique (droit-langues) reliant les deux disciplines principales et 1 module transversal (français, compétences numériques, MOBIL, recherche documentaire, etc.).

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national.

Celles-ci font l'objet d'un affichage à chaque début d'année universitaire. Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement **au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Mode de contrôle – Sessions - Information (article 3 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations.

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments constitutifs (EC), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement : une première session de contrôle des connaissances et une session de rattrapage.

Le rattrapage du deuxième semestre est précédé par un dispositif pédagogique particulier.

Les étudiants ont accès à un rattrapage de l'année sous condition d'avoir obtenu une moyenne générale globale pour l'année (moyenne des deux semestres) supérieure ou égale à 8, ainsi que les étudiants se trouvant dans l'un des cas suivants : mention d'une « Absence Justifiée » sur le relevé de notes, validation de l'autre semestre de la même année, réorientation dans l'une des Licences de l'UFR au début du second semestre de chaque année, inscription au « régime spécial d'études (RSE) ». Le jury souverain peut autoriser au cas par cas des étudiants à se présenter aux épreuves de la session de rattrapage même s'ils n'ont pas satisfait aux critères exigés.

Il n'y a pas d'inscription aux examens du rattrapage. L'inscription est automatique pour tous les étudiants autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ». Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Anonymat des copies (cf. article 4 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

Capitalisation – Compensation - Report de notes - Validation (cf. article 5 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (modules) qui peuvent rassembler différents éléments constitutifs (EC).

Une unité d'enseignement (module) est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Toutefois, pour les étudiants de Licence venant d'autres Universités françaises poursuivant leurs études dans la même mention (et la même spécialité pour les langues) la commission pédagogique, doit reporter la note du ou des semestres acquis par l'étudiant. La commission, souveraine, est libre de reporter ou non les notes des éléments constitutifs ou éléments constitutifs européens si l'étudiant n'a pas obtenu l'intégralité d'un semestre.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE (modules) qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent.

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE (module), entre les différents EC ou EP de l'UE (module) ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE (modules) du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres (entre le semestre 1 et le semestre 2, entre le semestre 3 et le semestre 4, entre le semestre 5 et le semestre 6).

Chaque filière définit pour tous les éléments constitutifs ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE (module) correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

Règles de progression (article. 6 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

L'inscription administrative étant annuelle : l'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6)

- L'étudiant ayant validé son année d'inscription (soit par validation des deux semestres, soit par compensation entre les deux semestres) est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

Pour l'étudiant ne remplissant pas ces conditions :

Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant :

- Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de Licence (S3 et S4), s'il a capitalisé au moins 70% des coefficients des UE de L1 (S1 et S2 confondus).
- Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de Licence (S5 et S6), s'il a validé la première année de Licence (L1) et a capitalisé au moins 80% des coefficients des UE de L2.
- En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.
La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.
En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Jury(cf. article 7 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Un jury est nommé par année d'études.

Il délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque année. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Délivrance du diplôme de Licence (cf.. article 8 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

La délivrance du diplôme et du grade de Licence est prononcée après délibération du jury.

Le calcul de la validation de la Licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années **et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années.** Le grade de Licence confère 180 crédits (ECTS).

Mentions de réussite (cf.. article 9 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de Licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de Licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Publication des résultats, communication des copies (cf. article 10 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'Environnement Numérique de Travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et, dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

B2- Présentation de la Licence 1^{ère} Année (L1)

Nom du responsable d'année : M. Manuel TORRELLAS CASTILLO

B2.1- Maquette de L1 S1

LICENCE 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE 1	Coef	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT (VHE)	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Module DROIT 1	5	5	200		56	16	0	72
	3	3	150	Droit civil 1	36	16	0	52
	1	2	50	Institutions juridictionnelles	20	0	0	20
Module DROIT 2	5	5	200		56	16	0	72
	3	3	150	Droit constitutionnel 1	36	16	0	52
	1	2	50	Introduction historique au droit	20	0	0	20
Module ANGLAIS	5	6	90		6	54	0	60
	2	1	12	Grammaire / thème de spécialité	0	12	0	12
	2	1	12	Initiation à la traduction	0	12	0	12
	3	3	57	Civilisation anglophone	6	12	0	18
	1	1	9	Langue orale	0	18	0	18
Module LANGUE B	5	6	90		12	48	0	60
	2	2	32	Grammaire / thème de spécialité	0	18	0	18
	2	1	12	Version de spécialité	0	12	0	12
	3	2	38	Civilisation langue B	12	0	0	12
	1	1	8	Langue orale	0	18	0	18
Module spécifique DROIT-LANGUES	5	6	96		0	48	0	48
	5	3	48	Droit des pays anglophones (en anglais)	0	24	0	24
	5	3	48	Droits des pays langue B (en langue B)	0	24	0	24
Compétences transversales	1	2	30		0	46	0	46
	0	0	0	Accompagnement travail universitaire (DESS)	0	16	0	16
	2	1	18	Français	0	18	0	18
	1	1	12	Ressources documentaires et méthodologie	0	12	0	12
Total S1	26	30	706		130	228	0	358

B2.2- Modalités de contrôle des connaissances du L1 S1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre1	30			26			26		26		26
Module DROIT 1	5			5			5		5		5
Droit Civil 1	3	CC		3	ET		3		3		3
Institutions juridictionnelles	2	ET		1	ET		1		1		1
Module DROIT 2	5			5			5		5		5
Droit constitutionnel 1	3	CC		3	ET		3		3		3
Introduction historique au droit	2	ET		1	ET		1		1		1
Module ANGLAIS	6			5			5		5		5
Grammaire / thème de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Initiation à la traduction	1	CC		2	ET		2		2		2
Civilisation anglophone	3	CC		3	ET		3		3		3
Langue orale	1	CC		1	ET		1		1		1
Module LANGUE B	6			5			5		5		5
Grammaire / thème de spécialité	2	CC		2	ET		2		2		2
Version de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Civilisation langue B	2	CC		3	ET		3		3		3
Langue orale	1	CC		1	ET		1		1		1
Module spécifique DROIT-LANGUES	6			5			5		5		5
Droit des pays anglophones (en anglais)	3	CC		5	ET		5		5		5
Droits des pays langue B (en langue B)	3	CC		5	ET		5		5		5
Compétences transversales	2			1			1		1		1
Accompagnement du travail universitaire (DESS)	0	QP		0	QP		0		0		0
Français	1	CC		2	ET		2		2		2
Ressources documentaires et méthodologie	1	CC		1	ET		1		1		1

B2.3- Maquette du L1 S2

LICENCE 1 ^{re} ann�e = 60 cr�dits ECTS soit 30 cr�dits par semestre								
SEMESTRE 2	Coef	ECTS	Estimation charge �tudiant	El�ments p�dagogiques	CM VHT (VHE)	TD VHT	TP VHT	Dur�e totale �tudiant
Module DROIT 1	5	5	200		56	16	0	72
	3	3	150	Droit civil 2	36	16	0	52
	1	2	50	Introduction historique au droit	20	0	0	20
Module DROIT 2	5	5	200		56	16	0	72
	3	3	150	Droit constitutionnel 2	36	16	0	52
	1	2	50	Institutions administratives	20	0	0	20
Module ANGLAIS	5	6	90		6	48	0	54
	2	1	12	Grammaire / th�me de sp�cialit�	0	12	0	12
	2	1	12	Version de sp�cialit�	0	12	0	12
	3	3	57	Civilisation anglophone	6	12	0	18
	1	1	9	Laboratoire	0	12	0	12
Module LANGUE B	5	6	90		18	42	0	60
	1	2	32	Grammaire / th�me de sp�cialit�	0	18	0	18
	1	1	12	Version de sp�cialit�	0	12	0	12
	2	2	34	Civilisation langue B	18	0	0	18
	1	1	12	Langue orale	0	12	0	12
Module sp�cifique DROIT-LANGUES	5	6	96		0	48	0	48
	5	3	48	Droit des pays anglophones (en anglais)	0	24	0	24
	5	3	48	Droits des pays langue B (en langue B)	0	24	0	24
Comp�tences transversales	1	2	80		0	30	0	30
	2	1	12	Fran�ais	0	18	0	18
	1	1	0	Ressources documentaires et m�thodologie	0	12	0	12
MOBIL	0	0	0		2	4	0	6
	0	0	0	M�thodologies de recherche en orientation	2	4	0	6
Total S2	26	30	756		138	204	0	342

B2.4- Modalités de contrôle des connaissances de L1 S2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 2	30			26			26		26		26
Module DROIT 1	5			5			5		5		5
Droit Civil 2	3	CC		3	ET		3		3		3
Introduction historique au droit	2	ET		1	ET		1		1		1
Module DROIT 2	5			5			5		5		5
Droit constitutionnel 2	3	CC		3	ET		3		3		3
Institutions administratives	2	ET		1	ET		1		1		1
Module ANGLAIS	6			5			5		5		5
Grammaire / thème de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Version de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Civilisation anglophone	3	CC		3	ET		3		3		3
Laboratoire	1	CC		1	ET		1		1		1
Module LANGUE B	6			5			5		5		5
Grammaire / thème de spécialité	2	CC		1	ET		1		1		1
Version de spécialité	1	CC		1	ET		1		1		1
Civilisation langue B	2	CC		2	ET		2		2		2
Langue orale	1	CC		1	ET		1		1		1
Module spécifique DROIT-LANGUES	6			5			5		5		5
Droit des pays anglophones (en anglais)	3	CC		5	ET		5		5		5
Droits des pays langue B (en langue B)	3	CC		5	ET		5		5		5
Compétences transversales	2			1			1		1		1
Français	1	CC		2	ET		2		2		2
Ressources documentaires et méthodologie	1	CC		1	ET		1		1		1
MOBIL	0			0			0		0		0
Méthodologies de recherche en orientation	0			0			0		0		0

B3- Présentation de la Licence 2^{ème} Année (L2)

Nom du responsable d'année : Mme Alexia BUFFET

B3.1- Maquette de L2 S3

LICENCE 2ème année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE 3	Coef	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT (VHE)	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Module DROIT 1	5	5	200		56	16	0	72
	3	3	150	Droit civil 3	36	16	0	52
	1	2	50	Droit pénal général 1	20	0	0	20
Module DROIT 2	5	5	200		56	16	0	72
	3	3	150	Droit administratif 1	36	16	0	52
	1	2	50	Finances publiques	20	0	0	20
Module ANGLAIS	5	6	90		6	54	0	60
	2	1	13	Grammaire / thème de spécialité	0	12	0	12
	2	1	13	Version de spécialité	0	12	0	12
	3	2	32	Civilisation anglophone	6	12	0	18
	1	2	32	Introduction à l'interprétariat	0	18	0	18
Module LANGUE B	5	6	90		12	42	0	54
	2	1	13	Thème de spécialité	0	12	0	12
	2	1	13	Version de spécialité	0	12	0	12
	3	2	32	Civilisation langue B	12	6	0	18
	1	2	32	Langue orale et écrite	0	12	0	12
Module spécifique DROIT-LANGUES	5	6	96		0	48	0	48
	5	3	48	Droit des pays anglophones (en anglais)	0	24	0	24
	5	3	48	Droits des pays langue B (en langue B)	0	24	0	24
Compétences transversales	1	2	80		2	6	0	8
	1	2	12	Compétences numériques	2	6	0	8
MOBIL	0	0	0		2	2	0	4
	0	0	0	Poursuite d'études, préparation à l'entrée en Master, en L pro et sur le marché du travail	2	2	0	4
Total S3	26	30	756		134	184	0	318

B3.2- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S3

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	II. ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		SESSION 1			SESSION 2			SESSION 1		SESSION 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre3	30			26			26		26		26
Module DROIT 1	5			5			5		5		5
Droit civil 3	3	CC		3	ET		3		3		3
Droit pénal général 1	2	ET		1	ET		1		1		1
Module DROIT 2	5			5			5		5		5
Droit administratif 1	3	CC		3	ET		3		3		3
Finances publiques	2	ET		1	ET		1		1		1
Module ANGLAIS	6			5			5		5		5
Grammaire / thème de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Version de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Civilisation anglophone	2	CC		3	ET		3		3		3
Introduction à l'interprétariat	2	CC		1	ET		1		1		1
Module LANGUE B	6			5			5		5		5
Thème de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Version de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Civilisation langue B	2	CC		3	ET		3		3		3
Langue orale et écrite	2	CC		1	ET		1		1		1
Module spécifique DROIT-LANGUES	6			5			5		5		5
Droit des pays anglophones (en anglais)	3	CC		5	ET		5		5		5
Droits des pays langue B (en langue B)	3	CC		5	ET		5		5		5
Compétences transversales	2			1			1		1		1
Compétences numériques	2	CC		1	ET		1		1		1
MOBIL	0			0			0		0		0
Poursuite d'études, préparation à l'entrée en Master, en Licence pro et sur le marché du travail	0			0			0		0		0

B3.3- Maquette de L2 S4

LICENCE 2ème année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE 4	Coeff	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT (VHE)	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Module DROIT 1	5	5	200		56	16	0	72
	3	3	150	Droit civil 4	36	16	0	52
	1	2	50	Droit pénal général 2	20	0	0	20
Module DROIT 2	5	5	200		56	16	0	72
	3	3	150	Droit administratif 2	36	16	0	52
	1	2	50	Institutions européennes	20	0	0	20
Module ANGLAIS	5	5	90		6	54	0	60
	2	1	13	Grammaire / thème de spécialité	0	12	0	12
	2	1	13	Version de spécialité	0	12	0	12
	3	2	32	Civilisation anglophone	6	12	0	18
	1	1	32	Interprétation	0	18	0	18
Module LANGUE B	5	5	90		12	42	0	54
	2	1	13	Thème de spécialité	0	12	0	12
	2	1	13	Version de spécialité	0	12	0	12
	3	2	32	Civilisation langue B	12	6	0	18
	1	1	32	Introduction à l'interprétation	0	12	0	12
Module spécifique DROIT-LANGUES	5	8	96		0	48	0	48
	5	4	48	Droit des pays anglophones (en anglais)	0	24	0	24
	5	4	48	Droits des pays langue B (en langue B)	0	24	0	24
Compétences transversales	1	2	12		0	7	0	77
	1	1	12	Compétences numériques et documentaires	0	7	0	7
MOBIL	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0	MOBIL	0	0	0	0
Total S4	26	30	688		130	183	0	313

B3.4- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S4

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	III. ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		SESSION 1			SESSION 2			SESSION 1		SESSION 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 4	30			27			27		27		27
Module DROIT 1	5			5			5		5		5
Droit civil 4	3	CC		3	ET		3		3		3
Droit pénal général 2	2	ET		1	ET		1		1		1
Module DROIT 2	5			5			5		5		5
Droit administratif 2	3	CC		3	ET		3		3		3
Institutions européennes	2	ET		1	ET		1		1		1
Module ANGLAIS	5			5			5		5		5
Grammaire / thème de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Version de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Civilisation anglophone	2	CC		3	ET		3		3		3
Interprétation	1	CC		1	ET		1		1		1
Module LANGUE B	5			5			5		5		5
Thème de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Version de spécialité	1	CC		2	ET		2		2		2
Civilisation langue B	2	CC		3	ET		3		3		3
Introduction à l'interprétation	1	CC		1	ET		1		1		1
Module spécifique DROIT-LANGUES	8			5			5		5		5
Droit des pays anglophones (en anglais)	4	CC		5	ET		5		5		5
Droits des pays langue B (en langue B)	4	CC		5	ET		5		5		5
Compétences transversales	2			1			2		2		2
Comp. numériques et documentaires	1	CC		1	ET		1		1		1
MOBIL	0			0			0		0		0
MOBIL	0			0			0		0		0

B4- Présentation de la Licence 3ème Année (L3)

Nom du responsable d'année : M. Ingrid RADEMACHER

B4.1- Maquette de L3 S5

LICENCE 3ème année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE 5	Coeff	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT (VHE)	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Module DROIT 1	5	5	200		72	0	0	72
	2	3	100	Droit général de l'Union européenne	36	0	0	36
	2	2	100	Droit des libertés fondamentales 1	36	0	0	36
Module DROIT 2	5	5	200		36	36	0	72
	2	3	100	Droit des contrats spéciaux 1	36	0	0	36
	1	1	50	Droit des contrats spéciaux 1	0	18	0	18
	1	1	50	Droit général de l'Union européenne	0	18	0	18
Module ANGLAIS	5	5	90		0	60	0	60
	2	1	13	Traduction spécialité - thème	0	12	0	12
	2	1	13	Traduction de spécialité - version	0	12	0	12
	1	1	12	Techniques rédactionnelles	0	12	0	12
	2	1	14	Interprétation	0	12	0	12
	1	1	38	Analyse des médias	0	12	0	12
Module LANGUE B	5	5	90		0	60	0	60
	2	1	13	Traduction de spécialité - thème	0	12	0	12
	2	1	13	Traduction de spécialité - version	0	12	0	12
	1	1	12	Techniques rédactionnelles	0	12	0	12
	2	1	14	Interprétation	0	12	0	12
	1	1	38	Analyse des médias	0	12	0	12
Module spécifique DROIT-LANGUES	5	8	96		0	48	0	48
	5	4	48	Droit des pays anglophones (en anglais)	0	24	0	24
	5	4	48	Droits des pays langue B (en langue B)	0	24	0	24
Compétences transversales	1	2	12		0	7	0	7
	1	2	12	Compétences numériques et documentaires	0	7	0	7
MOBIL	0	0	0		2	4	0	6
	0	0	0	Valorisation des acquis des étudiants	2	4	0	6
Total S5	26	30	688		110	215	0	325

B4.2- Modalités de contrôle des connaissances de L3 S5

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 5	30			26			26		26		26
Module DROIT 1	5			5			5		5		5
Droit général de l'Union européenne	3	CC		2	ET		2		2		2
Droit des libertés fondamentales 1	2	ET		2	ET		2		2		2
Module DROIT 2	5			5			5		5		5
Droit des contrats spéciaux 1	3	ET		2	ET		2		2		2
Droit des contrats spéciaux 1	1	CC		1	ET		1		1		1
Droit général de l'Union européenne	1	CC		1	ET		1		1		1
Module ANGLAIS	5			5			5		5		5
Traduction de spécialité - thème	1	CC		2	ET		2		2		2
Traduction de spécialité - version	1	CC		2	ET		2		2		2
Techniques rédactionnelles	1	CC		1	ET		1		1		1
Interprétation	1	CC		2	ET		2		2		2
Analyse des médias	1	CC		1	ET		1		1		1
Module LANGUE B	5			5			5		5		5
Traduction de spécialité - thème	1	CC		2	ET		2		2		2
Traduction de spécialité - version	1	CC		2	ET		2		2		2
Techniques rédactionnelles	1	CC		1	ET		1		1		1
Interprétation	1	CC		2	ET		2		2		2
Analyse des médias	1	CC		1	ET		1		1		1
Module spécifique DROIT-LANGUES	8			5			5		5		5
Droit des pays anglophones (en anglais)	4	CC		5	ET		5		5		5
Droits des pays langue B (en langue B)	4	CC		5	ET		5		5		5
Compétences transversales	2			1			1		1		1
Compétences numériques et documentaires	2	CC		1	ET		1		1		1
MOBIL	0			0			0		0		0
Valorisation des acquis des étudiants	0			0			0		0		0

B4.3- Maquette de L3 S6

LICENCE 3ème année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE 6	Coeff	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT (VHE)	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Module DROIT 1	5	5	200		72	0	0	72
	2	2	100	Régime général des obligations	36	0	0	36
	2	3	100	Droit des libertés fondamentales 2	36	0	0	18
Module DROIT 2	5	5	200		36	36	0	72
	2	3	100	Droit des contrats spéciaux 2	36	0	0	36
	1	1	50	Régime général des obligations	0	18	0	18
	1	1	50	Droit des libertés fondamentales 2	0	18	0	18
Module ANGLAIS	5	6	90		0	60	0	60
	2	1	13	Traduction de spécialité - thème	0	12	0	12
	2	1	13	Traduction de spécialité - version	0	12	0	12
	2	2	32	Thèmes d'actualité juridique	0	18	0	18
	2	2	32	Moot court	0	18	0	18
Module LANGUE B	5	6	90		0	60	0	60
	2	1	13	Traduction de spécialité - thème	0	12	0	12
	2	1	13	Traduction de spécialité - version	0	12	0	12
	2	2	32	Thèmes d'actualité juridique	0	18	0	18
	2	2	32	Moot court	0	18	0	18
Module spécifique DROIT-LANGUES	5	6	96		0	48	0	48
	5	3	48	Droits des pays anglophones (en anglais)	0	24	0	24
	5	3	48	Droits des pays langue B (en langue B)	0	24	0	24
Compétences transversales	1	2	24		0	24	0	24
	1	2	24	Compétences numériques (TAO, traductique, constitution de corpus...)	0	24	0	24
MOBIL	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0	MOBIL	0	0	0	0
Total S6	26	30	700		108	228	0	336

B4.4- Modalités de contrôle de connaissances de L3 S6

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal / Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 6	30			26			26		26		26
Module DROIT 1	5			5			5		5		5
Régime général des obligations	2	ET		2	ET		2		2		2
Droit des libertés fondamentales 2	3	CC		2	ET		2		2		2
Module DROIT 2	5			5			5		5		5
Droit des contrats spéciaux 2	3	ET		2	ET		2		2		2
Régime général des obligations	1	CC		1	ET		1		1		1
Droit des libertés fondamentales 2	1	CC		1	ET		1		1		1
Module ANGLAIS	6			5			5		5		5
Traduction de spécialité - thème	1	CC		2	ET		2		2		2
Traduction de spécialité - version	1	CC		2	ET		2		2		2
Thèmes d'actualité juridique	2	CC		2	ET		2		2		2
Mootcourt	2	CC		2	ET		2		2		2
Module LANGUE B	6			5			5		5		5
Traduction de spécialité - thème	1	CC		2	ET		2		2		2
Traduction de spécialité - version	1	CC		2	ET		2		2		2
Thèmes d'actualité juridique	2	CC		2	ET		2		2		2
Mootcourt	2	CC		2	ET		2		2		2
Module spécifique DROIT-LANGUES	6			5			5		5		5
Droit des pays anglophones (en anglais)	3	CC		5	ET		5		5		5
Droits des pays langue B (en langue B)	3	CC		5	ET		5		5		5
Compétences transversales	2			1			1		1		1
Compétences numériques	2	CC		1	ET		1		1		1
MOBIL	0			0			0		0		0
Contenu transversal	0			0			0		0		0

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Attention : chaque Faculté (Lettres et Langues, d'une part, Droit, de l'autre) a son propre calendrier. Sont indiquées ci-dessous les différences entre les deux, lorsqu'il y en a.

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) (obligatoire)	Du 3 au 7 septembre 2018
Inscriptions pédagogiques	Du 3 au 5 septembre 2018
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 17 septembre 2018 (Faculté de Lettres et Langues) A partir du 10 septembre (Faculté de Droit)
Pause pédagogique	Du 29 octobre au 4 novembre 2018
Journée Insertion Professionnelle	Jeudi 15 novembre 2018
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 24 décembre 2018 au 6 janvier 2019
Examens du 1 ^{er} semestre	Du 17 Décembre au 21 Décembre 2018 (Facultés de Lettres et Langues et de Droit) Du 7 janvier 2019 au 18 janvier 2019 (Faculté de Lettres et Langues) Du 7 janvier au 11 janvier 2019 (Faculté de Droit)
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 21 janvier 2019 (Faculté de Lettres et Langues) A partir du 14 janvier 2019 (Faculté de Droit)
Pause pédagogique	Du 18 au 24 février 2019

	(Facultés de Lettres et Langues et de Droit)
Vacances de printemps	Du 8 au 21 avril 2019 (Faculté de Lettres et Langues) Du 15 au 22 avril 2019 (Faculté de Droit)
Examens du 2 nd semestre	Du 13 au 24 mai 2019 (Faculté de Lettres et Langues) Du 29 avril au 17 mai 2019 (Faculté de Droit)
Rattrapages	Du 17 au 28 juin 2019 (Faculté de Lettres et Langues) Du 11 au 28 juin 2019 (Faculté de Droit)

Site des Tanneurs

UNIVERSITÉ
FRANÇOIS-RABELAIS
TOURS

Université François-Rabelais

THÉLÈME - AMPHITHÉÂTRES

Welcome

Benvenuti

Willkommen

Bienvenue

Bienvenidos

BONNE RENTRÉE

à la Faculté
de lettres & langues

Licence

Mention : LEA

Parcours : Droit - Langues

